

Communiqué de presse

## La Présidence belge de l'UE met la sécurité routière et la directive sur les sanctions transfrontalières au centre de ses priorités

**Bruxelles, 1<sup>er</sup> juillet 2010** - La Belgique souhaite faire de l'adoption de la Directive visant à faciliter la poursuite transfrontalière des principales infractions au code de la route une des priorités de sa Présidence. Dans son Mémoire<sup>(1)</sup> adressé à la Présidence belge, ETSC<sup>(2)</sup> salue l'engagement belge d'adopter sous sa présidence cette Directive qui permettra de sauver des vies humaines par un meilleur respect des règles de la route.

La Belgique a un des parcs de voitures les plus récents et un des réseaux d'autoroutes les plus denses du monde mais ses routes sont encore loin d'être les plus sûres. Certes, le nombre de tués sur les routes belges a diminué de **36%** de 2000 à 2009, ce qui correspond à la réduction pour l'ensemble des 27 sur la même période. En conséquence, le nombre de décès par million d'habitants est passé de **145** en 2001 à **90** en 2009<sup>(3)</sup>. Le nombre de tués par habitants en 2009 reste, cependant, 20% au-dessus de la moyenne de l'UE.

La Belgique prend la Présidence de l'UE alors que le nouveau Traité de Lisbonne est en vigueur, ce qui devrait faciliter l'adoption d'un accord sur la Directive transfrontalière<sup>(4)</sup>. Tant la Commission européenne que la Présidence belge sont désireux de relancer ce dossier et de trouver un accord. Cette Directive est d'une grande nécessité à l'heure de l'augmentation du trafic transfrontalier, de l'extension des réseaux de radars automatiques et des complexes problèmes de coopération transfrontalière que les quelques accords bilatéraux entre Etats membres peinent à résoudre. Cette Directive mettra fin également au sentiment d'impunité dont bénéficient les conducteurs étrangers et garantira un traitement équitable des citoyens à travers l'UE.

La Belgique présidera l'UE au cours d'une période cruciale qui va déterminer le destin de la sécurité routière en Europe pour la prochaine décennie: l'adoption du nouveau Programme d'action européen pour la sécurité routière incluant de nouveaux objectifs et mesures d'ici à 2020<sup>(5)</sup>. La Présidence belge doit soutenir la Commission européenne dans le lancement de ce 4<sup>ème</sup> Programme d'action et considérer son adoption comme une des priorités de sa Présidence<sup>(6)</sup>.

Au cours de la Présidence belge, entreront en vigueur deux nouveaux instruments législatifs qui amélioreront la lutte contre la drogue et l'alcool au volant en Belgique. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les forces de police belge seront en mesure d'utiliser des tests et analyses de salive pour faire respecter l'interdiction de l'usage de drogues au volant. Les contrôles seront facilités et renforcés, ce qui devrait se traduire par une réduction des accidents et des victimes des accidents de la route. A partir du 1<sup>er</sup> octobre également, la Belgique sera le deuxième pays de l'Union européenne, après la Finlande, à mettre en place une nouvelle loi-cadre sur l'utilisation d'éthylotests anti-démarrage comme mesure de réhabilitation des conducteurs infractionnistes pour état d'ivresse. La Belgique sera ainsi le premier pays de l'UE à donner la possibilité aux contrevenants non-récidivistes d'avoir des éthylotests anti-démarrage comme peine alternative.

*«La Belgique a la chance de briller sur la scène européenne de la sécurité routière au cours de sa Présidence. En plus de démontrer un fort leadership en relançant le dossier de la Directive transfrontalière, nous pouvons également montrer aux Etats membres, avec notre politique de lutte contre l'alcool au volant, comment une approche intégrée de contrôles de police renforcés combinés à la sensibilisation des utilisateurs optimise les*

*conduites responsables», a déclaré Martin Van Houtte, Directeur Exécutif de l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR-BIVV)<sup>(7)</sup>. «Nous pouvons également encourager d'autres États membres à développer une collaboration entre les forces de police à travers un réseau d'officiers de police locale. »*

*«La proposition de Directive visant à faciliter l'exécution transfrontière des sanctions doit maintenant être réexaminée par les États membres de l'UE. ETSC félicite Etienne Schoupe, Secrétaire d'État belge à la Mobilité, de l'avoir présentée comme une priorité pour la Présidence belge, » a déclaré Antonio Avenoso, Directeur exécutif d'ETSC. « Nous appelons tous les acteurs - Commission européenne, Parlement européen et les autres États membres- à soutenir la Présidence pour l'adoption d'une directive révisée mettant fin à cette situation d'impunité inacceptable, et à ainsi sauver des vies sur nos routes. »*

Pour plus d'informations, veuillez contacter Ellen Townsend, Policy Director, [ellen.townsend@etsc.eu](mailto:ellen.townsend@etsc.eu), ou Evgueni Pogorelov, Press Officer, [evgueni.pogorelov@etsc.eu](mailto:evgueni.pogorelov@etsc.eu), Tel: + 32 (0) 2 230.41.06

## Références

- (1) Mémoire à la Présidence belge de l'UE (en anglais)  
[www.etsc.eu/documents/Memorandum\\_to\\_the\\_Belgian\\_Presidency.pdf](http://www.etsc.eu/documents/Memorandum_to_the_Belgian_Presidency.pdf)
- (2) Le Conseil Européen de la Sécurité des Transports ou *European Transport Safety Council* (ETSC) est une organisation indépendante à but non lucratif basée à Bruxelles et dédiée à la réduction du nombre et de la gravité des accidents de transport en Europe. Le Conseil vise à promouvoir une politique européenne de sécurité dans les transports basée sur les résultats de la recherche dans ce domaine. ETSC regroupe 43 organisations nationales et internationales concernées par la sécurité des transports à travers l'Europe. [www.etsc.eu](http://www.etsc.eu)
- (3) ETSC (2010). Road Safety Target in Sight: Making up for lost time, ETSC 4<sup>th</sup> Road Safety PIN Report. [www.etsc.eu/documents/ETSC PIN Report 2010.pdf](http://www.etsc.eu/documents/ETSC_PIN_Report_2010.pdf)
- (4) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil facilitant l'application transfrontalière de la législation dans le domaine de la sécurité routière.  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0151:FIN:FR:HTML>
- (5) Recommandations d'ETSC pour le 4<sup>ème</sup> Programme d'action européen pour la sécurité routière (en anglais). [www.etsc.eu/blueprint-4th-road-safety-action-programme.php](http://www.etsc.eu/blueprint-4th-road-safety-action-programme.php)
- (6) Position d'ETSC sur la proposition de Directive facilitant l'application transfrontière de la législation dans le domaine de la sécurité routière (en anglais)  
[www.etsc.eu/documents/Cross Border Enforcement Directive ETSC Position 30 June 2010.pdf](http://www.etsc.eu/documents/Cross_Border_Enforcement_Directive_ETSC_Position_30_June_2010.pdf)
- (7) L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR-BIVV) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'améliorer la sécurité routière en Belgique par le biais d'activités de sensibilisation, de recherche, de collecte de données, de recommandations politiques et de services à des tiers. Ses activités couvrent les trois piliers de la sécurité routière: les usagers de la route, les véhicules et les infrastructures. [www.bivv.be](http://www.bivv.be)